

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le

- 2 SEP. 2024

2024-DRHFPNC-

49485

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES
SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX
DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2024**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 2 postes.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 3 octobre 2024, date de clôture des inscriptions, cadre de santé et justifier d'au moins 3 ans d'ancienneté dans son corps et être inscrit sur une liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire compétente

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **3 octobre 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h30 et 16h00

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le 3 octobre 2024 à minuit)

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 3 OCTOBRE 2024 à 16H00

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation



Karl CHALIER
Directeur adjoint des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES
SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2024**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 250 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- un curriculum Vitae,
- copie de l'arrêté de nomination en tant que cadre de santé des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie,
- **la fiche individuelle de renseignement destinée aux membres du jury (obligatoire à l'inscription)**

EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES CADRES SUPERIEURS DE SANTE

	Coefficient	Durée
I - Epreuve orale		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription.		
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.	1	30 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

CADRE SUPERIEUR DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

Fonctions :

- encadre des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements
- remplit des missions communes à plusieurs pôles d'activité clinique et médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement
- exerce des fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico-techniques ou au diplôme de cadre de santé lorsque les instituts de formation des cadres de santé sont autorisés pour leur qualification d'origine. Dans ce cas, il prend part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants. Il prend part, le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles
- exerce des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L 6146-1 du code de la santé publique

CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 788 000 FCFP
Echelon 2 : 512 000 FCFP

↑ A l'issue d'un an de stage

CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Rémunération brute approximative
Echelon 1 : 483 000 FCFP



La fiche individuelle de renseignement ne doit pas dépasser 2 pages (hors page de garde).
Elle doit être dactylographiée en police Times New Roman taille 11 et se conformer au modèle ci-dessous :

Fiche individuelle de renseignement destinée au jury pour l'épreuve d'entretien

CONCOURS : INTERNE CADRE SUPERIEUR DE SANTE

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 3 OCTOBRE 2024

Nom :

Prénom :



Votre parcours professionnel

Vos compétences

Votre projet professionnel

Vos motivations